

Développement de la collecte sélective du verre - Acquisition de conteneurs spécifiques

MLE MAIRE, Rapporteur : La Ville a mis en place la collecte sélective du verre à la fin des années 70 ; afin de tester la réaction des bisontins à l'apport volontaire du verre en conteneurs, un système provisoire avait alors été mis en place à partir de conteneurs à ordures ménagères métalliques de 1100 litres, légèrement transformés (perçement des couvercles, bavettes, ...). Compte tenu du type de contenants, ces conteneurs sont vidés à l'aide d'une benne à ordures ménagères (véhicules équipés de lève-conteneurs adaptés).

Ce type de récipients est utilisé encore aujourd'hui ; le nombre de conteneurs s'est accru au cours du temps, pour atteindre actuellement un peu plus de 100 conteneurs, répartis sur environ 75 emplacements différents : le volume installé est de l'ordre de 110 m³. Un peu plus de 1 400 tonnes de verre ont ainsi été collectées l'an dernier à Besançon.

Une évolution des conteneurs à verre

La récupération et le recyclage des déchets vont se développer d'une façon importante dans les années à venir ; des réflexions sont actuellement menées dans le cadre du District du Grand Besançon sur la mise en place d'un «tri à la source». Toutefois, il est d'ores et déjà acquis que le verre devra continuer à être collecté séparément, dans des points d'apport spécifiques.

Ainsi, en cohérence avec les systèmes qui seront arrêtés ultérieurement pour les autres matériaux recyclables (notamment les papiers, cartons, plastiques, métaux ferreux et non ferreux), la Ville peut dès maintenant franchir une nouvelle étape dans la politique du recyclage, en remplaçant les récipients à verre actuellement en place par des conteneurs réellement adaptés à la collecte du verre, et en augmentant ces points d'apport volontaire pour que toute la population bisontine soit correctement desservie.

Ces nouveaux conteneurs à verre, d'un volume unitaire compris entre environ 2,5 et 4 m³, seront collectés en régie municipale ; il conviendra toutefois de se doter du dispositif de préhension et de vidage des conteneurs pour en équiper les systèmes de levage existants.

Le prix d'acquisition d'un conteneur à verre peut s'élever jusqu'à environ 8 000 F, les prix unitaires variant selon les modèles et les niveaux d'insonorisation retenus.

Dans le cadre du budget primitif 1996 voté par le Conseil Municipal, des crédits ont été prévus pour cette opération à hauteur de 300 000 F, auxquels s'ajoutent un report de 260 000 F ; le Conseil a également délibéré le 4 mars dernier sur une demande d'aide financière à Eco Emballages pour l'achat des conteneurs à verre (3 000 F par conteneur acquis), et décidé de compléter le financement de l'opération en réaffectant en dépenses les sommes qui seront ainsi attribuées à la Ville.

La mise en place du projet se déroulera en deux phases, sur au moins deux exercices : remplacement des récipients actuellement en place, puis augmentation progressive du nombre de points de collecte, pour atteindre environ 250 conteneurs répartis sur le territoire communal : le ratio préconisé d'un conteneur pour 500 habitants sera ainsi atteint.

Conformément à l'avis unanime émis le 20 mars 1996 par la Commission Environnement, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres, ainsi que le ou les avenants éventuels, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets,

- autoriser le transfert du chapitre 90 622 2188 95057/32000 au chapitre 90 022 2172 511 / 32000 de la somme de 90 000 F, correspondant à l'acquisition du dispositif de préhension et de vidage des conteneurs à verre.

Mme BULTOT : Je voudrais faire quelques mises au point. Nous sommes tous ici bien sûr convaincus de la nécessité de trier pour des raisons économiques évidentes. Comme cela vous est expliqué dans le rapport, la récupération et le recyclage vont se développer de manière importante dans les années à venir. Dans la réflexion que nous menons au District, il est acquis que le verre continuera à être collecté séparément dans des points d'apport volontaire, ce qui veut dire que le système provisoire mis en place dans les années 70 et qui a duré 25 ans, va être remplacé. Nous poursuivrons donc deux objectifs, mettre des récipients réellement adaptés à la collecte du verre et augmenter ces points de collecte. A terme nous passerons de 100 à 250 conteneurs.

Mais par ailleurs, le District mène une réflexion sur le problème du tri sélectif, de la modernisation de l'usine d'incinération, du compostage des déchets verts et de la mise en place d'un réseau de déchetterie. Je tiens donc à rassurer tout à fait les associations, il y en a qui sont ici d'ailleurs, qui craignent que nous nous orientions vers un tout incinération avec quelques poubelles vertes ici et là, ou encore que nous voulions agrandir l'usine d'incinération avec le risque que sa rentabilisation se fasse au détriment d'un centre de tri. Je tiens à répéter ici même que ces insertions sont fausses. En l'état des discussions, il y a consensus politique, toutes tendances confondues, pour phaser l'agrandissement de l'usine actuelle de façon à pouvoir répondre de manière souple et non démesurée aux évolutions des tonnages. Il y a également consensus sur l'instauration d'un centre de tri mais je tiens à dire, compte tenu des différentes campagnes dans la presse, que même si nous poussions ce tri au même niveau que le Jura par exemple qui fait référence en la matière, nous n'aurions qu'une fourchette oscillant entre 30 et 35 %.

Quand vous entendez parler de chiffres plus importants, il y a toujours confusion car il s'agit du tri des emballages et non pas de l'ensemble des déchets. Le reste, cela va de soi qu'il faudra ou l'incinérer ou le mettre en décharge contrôlée. Ce qui est un plus aujourd'hui, c'est la valorisation énergétique des déchets non recyclables ou des déchets recyclables qui sont rebutés par les centres de tri. Quand nous serons au point, ce sera un plus par rapport à ce qui se passe aujourd'hui dans le Jura. Si demain nous faisons évoluer notre usine, nous le ferons avec cet objectif qui est d'optimiser le rendement énergétique. Nous pourrions même envisager, comme nous l'avons déjà réalisé avec la turbine à gaz, de faire de la cogénération avec l'incinération c'est-à-dire produire simultanément de la chaleur et de l'électricité. Que peut-il y avoir de plus écologique que la production de ce type d'énergie renouvelable, à condition bien sûr que nous résolvions les problèmes de pollution et c'est ce que permettent les technologies actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.